



1^{er}

cross-country de la ville de Nesle



PROGRAMME

8 h 30: Ouverture du secrétariat.

9 h 45: Fermeture du secrétariat.

10 h 00: départ des juniors, séniors, vétérans et vétérans + JM & VM + (3 grandes boucles) 6600 m SM & VM (4 grandes boucles) 8700 m.

10 h 50: départ des éveils athlétiques masculin & féminin (1 petite boucle) 650 m.

11h 00: départ des poussins & poussines (1 petite et 1 moyenne boucle) 1450 m.

11 h 10: départ des benjamins & benjamines (2 moyennes boucles) 1900 m.

11 h 25: départ minimes filles (1 grande boucle) 2400m.

11 h 45: départ minimes garçons, cadettes et juniores filles (1 petite boucle + 1 moyenne boucle + 1 grande boucle) 3550 m.

12 h 10: départ cadets, séniors et vétérans féminins (1 petite boucle & 2 grande boucles) 4850 m.

Récompenses: un Chocolat chaud, une médaille et un souvenir à chaque arrivant, une coupe au premier de chaque catégorie.

Le Délégué Départemental remettra une médaille au trois premier UFOLEP 80 de chaque catégorie.

Le comité Départemental UFOLEP, la ville de Nesle et l'association des 24 heures non stop d'Eppeville déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Laisser le site propre, ramasser tous vos déchets.

Renseignement: Gérard FROIDURE 6, rue des jardins 80400 HOMBLEUX.

Tel/ Fax: 03.23.81.23.65 E-mail: 24heures.eppeville@laposte.net

INSCRIPTION & RÈGLEMENT

Nom:

Prénom:

Rue:

Code postal:

Ville:

Club:

N° licence:

e-mail:

Tél:

(Joindre certificat médicale ou photocopie de la licence avec l'inscription)

Tarifs: gratuit pour les jeunes jusqu'à la catégorie cadet, 2 € pour les catégories Juniors à vétérans inscrits avant le 20/11/2009. 3 € sur place. (la totalité de la somme reçu sera reversé au profit de l'association **des Relais Des Rêves**).

Chèques libellés à: **24 heures non stop d'Eppeville.**

Article 1: Le cross de Nesle est une épreuve UFOLEP à ce titre il accueille tous les athlètes licenciés ou non-licenciés, mais il ne distribue pas de prime ou de lots de grande valeur selon le classement.

Article 2: les athlètes licenciés UFOLEP, FFA, FFTRI, FSCF, FSGT devront présenter leurs licences, les non licenciés doivent remettre à l'organisateur un **certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition daté de moins d'un an.**

Signature (Obligatoire):

